



## MANDAT DE REPRESENTATION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur de la CCI de région, et notamment les articles 18, 54 et 121
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son président ;

agissant en qualité de Président de la **Chambre de Commerce et d'Industrie de région Hauts-de-France**, établissement public, dont le siège social sis 299 boulevard de Leeds – CS 90028 – 59031 Lille Cedex, enregistrée au répertoire SIRENE sous le numéro 130 022 718,

Actionnaire de de la société **NOVAM** société par actions simplifiée, au capital de 10 122 600 € dont le siège social est situé 40 rue Eugène Jacquet – 59700 Marcq-en-Barœul immatriculée au R.C.S. de Lille Métropole sous le numéro 443 407 572,

donne pouvoir à M. Thierry DUSARDIN, au nom et pour le compte de la Chambre de Commerce de région Hauts-de-France :

pour me représenter à l'**Assemblée Générale Mixte** de ladite Société, convoquée pour le **15 juin 2022 à 14 heures**, en présentiel, avec l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président et au Conseil d'Administration,
- Affectation du résultat de l'exercice social,
- Lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, approbation de ces conventions,

De la compétence de l'assemblée Générale Extraordinaire :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration ;
  - Réduction du capital d'un montant de 1 194 466, 80 euros en raison des pertes ;
  - Modification corrélatives des statuts ;
  - Réduction du capital social d'un montant de 1 012 260 par voie de remboursement partiel de toutes les actions ;
  - Modification corrélative des statuts ; Pouvoirs au Président aux fins de constater la réalisation définitive de cette dernière réduction de capital
- 
- Questions diverses ;
  - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

En conséquence, assister à cette assemblée et à celles qui se tiendraient ultérieurement sur le même ordre du jour si, à défaut de quorum, la première assemblée ne pouvait délibérer ; signer toute feuille de présence ; prendre part à toutes délibérations ; émettre tous votes ; s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces, et généralement, faire le nécessaire.

Fait à Lille,  
Le 7 juin 2022

Monsieur Philippe Hourdain  
« Faire précéder de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »

Bon pour pouvoir